

# COMMUNE DE VILLEJUST

## RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 07 FEVRIER 2022 A 19h30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

*Appel nominal*

*Désignation d'un secrétaire de séance*

*Validation du PV du 13 décembre 2021*

### ORDRE DU JOUR

1. Autorisation donnée à M le Maire de signer les pièces du marché du lot N°19 relatif à l'élaboration des plans vélos communaux - 21 lots,
2. Autorisation donnée à M le Maire pour la signature électronique des futures conventions de délégations de compétence en matière de circuits spéciaux scolaires,
3. Autorisation donnée au Maire pour le renouvellement de la convention Ile de France Mobilité dans le cadre du renouvellement du marché du transport scolaire,
4. Demande d'autorisation de subvention pour la mise en place d'une cabine de téléconsultation médicale,
5. Approbation du rapport de la CLECT en date du 08 décembre 2021,
6. Désignation des délégués communaux au Syndicat mixte ouvert de la légumerie Essonienne,
7. Création d'un poste d'Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.
8. Acquisition de la Parcelle cadastrée Section A N° 271, sise route de Fretay à Nozay,
9. Acquisition du lot B issu de la parcelle cadastrée section E N° 922, sise 36, Grande Rue- Fretay à Villejust,
10. Acquisition des parcelles cadastrées section AA n°462 et 463, sis route de Nozay,
11. Mise en application du droit de préemption des fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux,
12. Classement de voirie dans le domaine communal - Rue des coquelicots - le Clos du bois Courtin – Tranche 2,
13. Dénomination de voie de l'entrée du Complexe sportif sur l'opération ADHIKA,
14. Motion pour l'encadrement par l'ARCEP du mode de sous-traitance des opérateurs commerciaux de fibre mode STOC afin de limiter les dysfonctionnements sur le réseau de fibre,
15. Motion contre l'exclusion des dépenses d'agencement et d'aménagement de terrains, des dépenses éligibles au FCTVA.
16. Présentation relative à la protection sociale complémentaire et prise acte du débat.

*Communication au conseil des décisions du Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT.*

Le Maire

  
Igor TRICKOVSKI

